



**Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique**

Soixante-troisième session

Belém, 10-15 novembre 2025

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives à la mise au point et au transfert
de technologies : Rapport annuel commun du Comité
exécutif de la technologie et du Centre-Réseau
des technologies climatiques**

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante-troisième session

Belém, 10-15 novembre 2025

Point 15 a) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives à la mise au point et au transfert
de technologies**

**Rapport annuel commun du Comité exécutif de la
technologie et du Centre-Réseau des technologies
climatiques**

**Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie
et du Centre-Réseau des technologies climatiques pour 2025***

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités menées par le Comité exécutif de la technologie et le Centre-Réseau des technologies climatiques depuis la publication de leur rapport annuel commun pour 2024, s'agissant notamment de la troisième année de mise en œuvre du programme de travail conjoint du Mécanisme technologique pour la période 2023-2027 et de l'application du cadre technologique prévu par l'Accord de Paris. Il contient des renseignements sur les réunions et les activités conjointes des organes, les résultats attendus et la collaboration avec les parties prenantes, ainsi que les messages et recommandations clés en vue de la trentième session de la Conférence des Parties et de la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Abréviations et acronymes

AFCIA	Accélérateur d'innovation climatique du Fonds pour l'adaptation
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
IA	Intelligence artificielle
Initiative commune de Charm el-Cheikh	Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire
NDA	Autorité nationale désignée
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
Partie visée à l'annexe I	Partie visée à l'annexe I de la Convention
PEID	Petits États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SB	Session des organes subsidiaires
TT:CLEAR	Mécanisme d'échange d'informations sur les technologies

I. Introduction

A. Mandat et contexte

1. À sa seizième session, la Conférence des Parties (COP) a établi le Mécanisme technologique, constitué du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC), afin de faciliter une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies de façon à soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation en vue d'assurer l'application intégrale de la Convention¹.

2. À sa première session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a adopté le cadre technologique créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 10 de l'Accord de Paris, qui a pour objet de donner des orientations générales aux travaux du Mécanisme technologique visant à promouvoir et à faciliter une action renforcée en matière de mise au point et de transfert de technologies de façon à appuyer l'application de l'Accord de Paris².

3. En application des décisions correspondantes de la COP³ et de la CMA⁴, le CET et le CRTC élaborent un rapport annuel commun, que la COP et la CMA examinent par l'intermédiaire des organes subsidiaires.

4. En 2025, le CET et le CRTC ont entamé leur troisième année de mise en œuvre du programme de travail conjoint du Mécanisme technologique pour la période 2023-2027⁵, qui vise à faciliter la cohérence et la synergie et à garantir l'exécution efficace des travaux des deux organes. Ce programme regroupe les activités conjointes et les domaines de travail communs des deux organes, le plan de travail glissant du CET pour 2023-2027⁶ et le programme de travail du CRTC pour 2023-2027⁷.

B. Objet du présent rapport

5. On trouvera dans le présent rapport une synthèse des principales activités réalisées et des résultats des travaux menés par le CET et le CRTC depuis la publication de leur rapport annuel commun pour 2024⁸. La section II est consacrée au suivi des progrès accomplis s'agissant des activités menées en collaboration ou conjointement par les deux organes. Les sections III et IV contiennent une description des activités réalisées et des résultats des travaux menés respectivement par le CET et par le CRTC au cours de la période considérée, notamment des informations sur les domaines de travail communs et sur les difficultés rencontrées dans l'exécution de leur mandat et les enseignements à en tirer. L'annexe I contient les messages et recommandations clés du CET soumis pour examen à la trentième session de la COP et à la septième session de la CMA, tandis que l'annexe II donne un aperçu des projets d'assistance technique du CRTC achevés au cours de la période considérée et l'annexe III donne un aperçu des succès du CRTC pendant la période considérée.

C. Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires

6. Les organes subsidiaires souhaiteront peut-être examiner le présent rapport et recommander des projets de décision sur la question pour examen et adoption par la COP à sa trentième session et par la CMA à sa septième session.

¹ Décision 1/CP.16, par. 117.

² Décision 15/CMA.1, par. 1.

³ Décisions 2/CP.17, par. 142 et 143 ; 1/CP.21, par. 68 ; 12/CP.21, par. 2 ; 15/CP.22, par. 6 ; 15/CP.23, par. 4 ; 14/CP.25, par. 8.

⁴ Décisions 15/CMA.1, par. 4 et 5 et 8/CMA.2, par. 4.

⁵ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec/documents.html>.

⁶ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec/workplan>.

⁷ Disponible à l'adresse suivante : <https://pow.ctc-n.org/programme.html>.

⁸ FCCC/SB/2024/3.

II. Section commune du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques

7. Les réunions communes⁹ du CET et du Conseil consultatif du CRTC, tenues le 4 avril et le 12 septembre 2025 parallèlement aux réunions des organes, ont continué d'offrir une excellente occasion d'échanger systématiquement des retours d'information sur les travaux des deux organes et de faire le point sur leurs activités conjointes, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail conjoint du Mécanisme technologique.

8. Le CET et le CRTC ont continué à collaborer dans le cadre d'activités communes et dans des domaines de travail communs, témoignant de leur volonté de donner suite, ensemble et dans le cadre du Mécanisme technologique, aux résultats du premier bilan mondial liés aux technologies¹⁰ et démontrant ainsi le rôle central du Mécanisme technologique dans la concrétisation de l'ambition mondiale.

9. Le CET et le CRTC ont continué à mettre en œuvre des activités communes dans le cadre de l'initiative du Mécanisme technologique sur l'intelligence artificielle au service de l'action climatique¹¹, qui étudie le rôle de l'IA dans le développement et la transposition à plus grande échelle de solutions transformatrices permettant d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter dans les pays en développement, en mettant l'accent sur les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, y compris en prenant les mesures suivantes :

a) Organisation conjointe d'une manifestation avec le Comité de Paris sur le renforcement des capacités, la présidence de la vingt-neuvième session de la COP et Enterprise Neurosystem sur la façon dont les solutions alimentées par l'IA peuvent accélérer les mesures d'adaptation et d'atténuation dans les pays en développement et dont les lacunes et les besoins des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement en matière de renforcement des capacités liées à l'IA peuvent être abordés ;

b) Organisation du prix du Mécanisme technologique « AI for Climate Action Award 2025 », en partenariat avec l'Agence de coopération internationale de la République de Corée et en collaboration avec la future présidence de la trentième session de la COP et Enterprise Neurosystem, afin de recenser et de promouvoir des solutions alimentées par l'IA pour des mesures efficaces d'adaptation et d'atténuation dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ;

c) Poursuite de la mise au point, en collaboration avec la Digital Public Goods Alliance, du pôle de compétences sur les applications de l'intelligence artificielle liées à l'action climatique, qui permettra de centraliser les applications de l'intelligence artificielle en libre accès dans le domaine de l'action climatique.

10. Le CRTC a collaboré avec le CET en vue d'étoffer le fichier d'experts en matière d'égalité des genres et de technologies climatiques. En août 2025, 172 experts étaient inscrits dans ce fichier, ce qui représente une augmentation de 52 % par rapport à octobre 2024.

11. Le CET et le CRTC ont publié le rapport de suivi 2024 sur la mise en œuvre de leurs activités communes¹² et ont continué à travailler à l'élaboration d'indicateurs pour mesurer les incidences du Mécanisme technologique.

12. Le CET et le CRTC ont continué de collaborer dans le cadre des domaines de travail communs décrits dans le programme de travail conjoint du Mécanisme technologique, notamment en prenant les mesures suivantes :

a) Organisation, lors de la session commune du CET et du conseil consultatif du CRTC, le 4 avril 2025, d'un dialogue thématique sur le financement des systèmes

⁹ Les informations sur les réunions communes, y compris les enregistrements, sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec/meetings.html>.

¹⁰ Voir <https://unfccc.int/topics/global-stocktake/about-the-global-stocktake/outcome-of-the-first-global-stocktake>.

¹¹ Voir https://unfccc.int/ttclear/artificial_intelligence.

¹² Voir le document TEC/2025/30/15, annexe, sec. 3.

nationaux d'innovation, au cours duquel les discussions ont porté sur les moyens de surmonter les obstacles qui entravent l'accès au financement de ces systèmes et sur le rôle potentiel des acteurs, y compris le CET et le CRTC, dans l'amélioration du financement des systèmes nationaux d'innovation¹³ ;

b) Organisation, en collaboration avec la FAO, d'un dialogue de haut niveau à la vingt-neuvième session de la COP qui a rassemblé les principales parties prenantes afin d'examiner comment les technologies climatiques peuvent soutenir la transformation des systèmes agroalimentaires et l'accélération de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national¹⁴ ;

c) Communication de contributions pour le rapport de synthèse annuel sur les activités liés à l'Initiative commune de Charm el-Cheikh¹⁵ et participation à l'atelier, organisé dans le cadre des soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires, sur le thème : Approches systémiques et globales de la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture, les systèmes alimentaires et la sécurité alimentaire, compréhension, coopération et intégration dans les plans¹⁶ ;

d) Organisation, en collaboration avec l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction et le Climate Policy Center du Massachusetts Institute of Technology, d'une manifestation parallèle dans le cadre des soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires intitulée « Building Tomorrow: Policy and Data-Driven Solutions for Financing Climate Technologies in Buildings (Construire l'avenir : politiques et solutions fondées sur les données pour le financement des technologies climatiques dans les bâtiments) »¹⁷ ;

e) Organisation, en collaboration avec le Centre pour le climat du PNUE à Copenhague et la présidence de la vingt-neuvième session de la COP, d'une manifestation parallèle lors de la vingt-neuvième session sur la mise en œuvre des plans d'action technologiques pour réaliser les contributions déterminées au niveau national¹⁸, au cours duquel le CET a lancé un rapport analysant les réussites des plans d'action technologiques mis en œuvre dans six pays en voie de développement¹⁹.

13. Le CET et le CRTC ont continué de collaborer et d'échanger des informations, notamment en prenant les mesures suivantes :

a) Organisation d'une manifestation parallèle lors de la vingt-neuvième session de la COP pour célébrer plus d'une décennie d'action sur les technologies climatiques depuis la création du CRTC et présentation des effets de l'assistance technique fournie dans le cadre du Mécanisme technologique dans les pays en développement afin d'accélérer la mise en œuvre de solutions en matière de technologies climatiques²⁰. Lors de la manifestation, le CET a partagé des idées sur le rôle de soutien du CRTC pour ce qui est de la suite donnée aux résultats de l'évaluation des besoins technologiques dans les pays en développement, qui découlent de ses travaux d'analyse sur le sujet (voir le paragraphe 29 ci-après). Le Fonds vert pour le climat a annoncé l'approbation d'un financement au titre de son mécanisme de financement de la préparation des projets pour une initiative menée par la Kenya Commercial Bank, tandis que le Ministère ougandais de l'eau et de l'environnement a fourni des informations sur un projet portant sur les résultats de l'évaluation des besoins technologiques

¹³ Voir https://unfccc.int/ttclear/events/2025/2025_event01 et <https://unfccc.int/news/accelerating-climate-innovation-financing-national-systems-of-innovation-for-action>.

¹⁴ Voir https://unfccc.int/ttclear/events/2024/2024_event05.

¹⁵ FCCC/SB/2025/4.

¹⁶ Voir <https://unfccc.int/event/in-session-workshop-on-systemic-and-holistic-approaches-to-implementation-of-climate-action-on-0>.

¹⁷ Voir https://unfccc.int/ttclear/events/2025/2025_event03.

¹⁸ Voir <https://tech-action.unepccc.org/events/cop29-side-event-implementation-of-technology-action-plans-to-realize-ambitious-and-feasible-ndcs/>.

¹⁹ Le rapport et d'autres publications du CET sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec/documents.html>.

²⁰ Voir <https://www.ctc-n.org/whats-happening/events/climate-technologies-impact-stories-country-support-through-unfccc>.

du pays, pour lequel une demande de financement au titre du mécanisme de préparation des projets du FVC a été soumise. Les deux projets ont été initialement soutenus par le CRTC ;

b) Contribution aux manifestations et aux activités organisées par l'un et par l'autre, par exemple en collaborant avec les entités nationales désignées lors des forums régionaux organisés à leur intention pour les régions Afrique, Asie et Amérique latine et Caraïbes (voir par. 83 ci-après) et organisation d'un atelier sur la collaboration en matière de recherche, développement et démonstration, au cours duquel le CET et le CRTC ont présenté des informations sur leurs activités respectives et les travaux qu'ils mènent conjointement. En outre, le CRTC a désigné des représentants pour les groupes d'activités ouvertes du CET²¹ ;

c) Participation au laboratoire technologique du forum de mise en œuvre²² lors de la première Semaine du climat (2025), notamment en s'engageant avec les entités nationales désignées et en discutant du rôle des technologies émergentes dans le contexte des pays en développement et des questions relatives aux solutions pratiques, accessibles et abordables pour les pays en développement et les secteurs dotés d'une infrastructure technologique limitée ;

d) Poursuite des efforts pour mobiliser des ressources en collaboration afin de mettre en œuvre le programme de travail conjoint du Mécanisme technologique, avec le soutien du secrétariat, par le biais d'un appel d'offres conjoint pour des partenariats visant à accélérer la mise au point et le transfert de technologies par le biais du programme de travail conjoint ;

e) Exécution d'activités conjointes de communication et de sensibilisation, notamment par l'intermédiaire du bulletin d'information du CRTC et du groupe UN Climate Change Technology sur LinkedIn, le premier étant diffusé à plus de 13 000 abonnés et le second étant suivi par 2 849 personnes en septembre 2025, ce qui représente une augmentation de 8 % et de 23 %, respectivement, par rapport à la période précédente ;

f) Mise à jour de la note d'orientation sur le rôle des entités nationales désignées des Parties visées à l'annexe I²³, qui est incluse dans les dossiers de bienvenue des entités nationales désignées, selon que de besoin, et a été diffusée aux centres de liaison nationaux de la Convention-cadre.

14. Le CET et le CRTC ont continué de renforcer les liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier en collaborant avec le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial, notamment par les moyens suivants :

a) Participation à la réunion annuelle entre le FVC et les organes constitués de la Convention²⁴ lors de la vingt-neuvième session de la COP afin d'échanger des points de vue sur le rôle du FVC dans la mise en œuvre des résultats de l'inventaire mondial liés à la technologie et de mettre en évidence la collaboration existante et les nouvelles possibilités de collaboration synergique entre le CET, le CRTC et le FVC dans le cadre du plan stratégique du FVC pour la période 2024-2027 ;

b) Participation et contribution aux dialogues régionaux du FVC avec les Caraïbes et les petits États insulaires en développement en Asie et dans la région Pacifique, où le CET et le CRTC ont organisé conjointement une séance consacrée au renforcement des relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier ;

c) Soumission de contributions conjointes sur les éléments de programme ayant une composante technologique pour le domaine d'intervention relatif aux changements climatiques dans le cadre de la neuvième reconstitution des ressources du FEM (2026-2030)²⁵.

²¹ Voir <https://unfccc.int/ttclear/tec/workplan> (sous le document du plan de travail intitulé « TEC open ended activity group members »).

²² Voir <https://unfccc.int/topics/climate-weeks#2025>.

²³ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ctc-n.org/about-ctcn/nde>.

²⁴ Activité D.1.2 du plan de travail glissant du CET pour la période 2023-2027.

²⁵ En application de la décision 4/CP.29, par. 2 f).

15. Le CET et le CRTC ont établi un document contenant des informations sur les mesures qu'ils avaient prises individuellement et conjointement en application des mandats confiés par la COP, à sa vingt-neuvième session, et la CMA, à sa sixième session²⁶.

III. Activités et résultats du Comité exécutif de la technologie

A. Réunions et composition

16. Le CET a tenu sa trentième réunion du 1^{er} au 4 avril 2025 à Copenhague et sa trente et unième réunion du 9 au 12 septembre 2025 à Bonn.

17. À sa trentième réunion, le CET a élu Dietram Oppelt (Allemagne) Président et Thibyan Ibrahim (Maldives) Vice-Président pour 2025²⁷.

18. À sa trentième réunion également, le CET a décidé de modifier son règlement intérieur²⁸, afin d'y inclure une option permettant de pourvoir les postes des membres qui sont dans l'incapacité de participer pendant une période temporaire.

19. Les réunions du CET ont été diffusées en direct sur le Web et des observateurs y ont assisté, y compris des représentants de Parties et d'organisations dotées du statut d'observateur, qui ont participé activement au débat. Tous les documents, les enregistrements et les rapports des réunions peuvent être consultés sur la page Web TT:CLEAR²⁹.

B. Exécution du plan de travail glissant pour la période 2023-2027

20. En 2025, le CET a révisé son plan de travail glissant pour la période 2023-2027, et établi un ordre de priorité des activités qui y figurent en tenant compte des ressources nécessaires et des incidences financières de leur exécution³⁰. La présente section, qui s'articule autour des quatre axes du plan de travail, met en évidence les principales activités menées et les résultats obtenus au cours de la période couverte par le rapport³¹.

21. Les travaux du CET au cours de la période considérée témoignent de son rôle croissant dans la facilitation de la diffusion des connaissances, la promotion de solutions technologiques porteuses de changement et le renforcement de la collaboration avec ses partenaires. En produisant des connaissances ciblées, en contribuant aux principaux processus internationaux et aux programmes de travail de la Convention, et en collaborant avec les organes constitués sur les questions liées aux technologies climatiques, le CET a renforcé son engagement à aider les pays à renforcer l'action climatique fondée sur les technologies.

22. L'un des points forts des travaux du CET a été la publication des trois supports de connaissances suivants :

- a) Un guide d'évaluation des besoins technologiques dans le domaine des énergies renouvelables ;
- b) Une note de synthèse sur la mise en place, dans les bâtiments, de solutions et de technologies climatiques éprouvées ;
- c) Un document technique intitulé « Artificial Intelligence for Climate Action: Advancing Mitigation and Adaptation in Developing Countries » (L'intelligence artificielle

²⁶ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec/documents.html> (sous l'onglet « annual reports and related documents »).

²⁷ Pour la liste des membres du Comité, voir à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec/members.html>.

²⁸ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec>.

²⁹ <https://unfccc.int/ttclear/tec/meetings.html>.

³⁰ Voir la note 6 supra.

³¹ Une vue d'ensemble des résultats du CET est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec/performance.html>.

au service de l'action climatique: faire progresser l'atténuation et l'adaptation dans les pays en développement).

23. En outre, le CET a codirigé, avec des organisations partenaires, l'organisation de cinq manifestations³² et a participé à 10 manifestations organisées par des partenaires ou dans le cadre du processus de la Convention dans divers domaines de travail thématiques³³.

24. Sur la base de ses travaux, le CET a formulé des messages clés et des recommandations dans deux domaines thématiques en vue de leur examen par la COP à sa trentième session et par la CMA à sa septième session (voir l'annexe I).

1. Axe de travail 1 : Systèmes nationaux d'innovation, collaboration en matière de recherche, développement et démonstration, et technologies d'application générale

25. Dans le cadre des travaux sur les systèmes nationaux d'innovation (activités A.1.1-A.1.2 du plan de travail glissant), qui est un domaine de travail commun dans le programme de travail conjoint du Mécanisme technologique, le CET a organisé, en collaboration avec le CRTC, un dialogue thématique sur le financement des systèmes nationaux d'innovation (voir le paragraphe 12 a) ci-dessus). Il a également élaboré un concept d'outil de cartographie destiné à appuyer le recensement des besoins des pays en matière d'élaboration et de mise en œuvre de systèmes nationaux d'innovation. Cet outil sera finalisé en 2026 et un support de connaissances sera élaboré en 2027.

26. Dans le domaine des incubateurs et des accélérateurs (activité A.2.2), le CET a mené à bien un exercice de cadrage dont l'objectif était de définir le but des travaux en consultation, notamment, avec le Fonds pour l'adaptation, le CRTC, le FVC, le FEM et l'ONUDI. Il a ensuite entrepris l'élaboration d'un support de connaissances, en partenariat avec l'ONUDI, afin de cartographier, d'analyser et de partager les enseignements stratégiques tirés de la mise au point et du fonctionnement des incubateurs et accélérateurs de technologies climatiques dans les pays en développement, y compris les enseignements relatifs aux environnements favorables et aux modalités de financement.

27. Dans le domaine des nouvelles technologies d'adaptation porteuses de changement (activité A.3.1 du plan de travail glissant), le CET a lancé, à l'occasion de la Journée d'information sur la Terre 2024, une note d'orientation sur l'innovation et la technologie au service de politiques et de mesures en matière de résilience climatique élaborées en tenant compte des risques. Cette note a été utilisée par le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe pour alimenter le chapitre de son rapport 2024 intitulé *Global Status of Multi-Hazard Early Warning Systems*³⁴ consacré à la technologie et à l'innovation au service de la compréhension des risques. En 2025, le CET a établi un partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations et a entrepris l'élaboration d'une note de synthèse, qui sera publiée en 2027, sur l'état d'avancement des systèmes d'alerte précoce communautaires, en mettant l'accent sur les solutions à faible intensité technologique, accessibles et du dernier kilomètre, sur la base de la note de synthèse susmentionnée.

28. Dans le cadre des travaux sur les technologies numériques (activité A.4.1), le CET a coorganisé, avec Enterprise Neurosystem, la cérémonie de remise des prix du Grand défi de l'innovation en matière d'IA lors de la vingt-neuvième session de la COP³⁵. En juillet 2025, à l'occasion du Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social³⁶, le CET a lancé le document technique sur l'IA au service de l'action climatique (faire progresser l'atténuation et l'adaptation dans les pays en développement) mentionné au paragraphe 22 c) ci-dessus. Les recommandations issues du document technique et destinées

³² Un calendrier des manifestations organisées par le CET ainsi que des liens vers les pages relatives à ces manifestations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/events/index.html>.

³³ De plus amples informations sur la participation du CET à ces manifestations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/events/participation>.

³⁴ Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et Organisation météorologique mondiale (2024). *Global Status of Multi-Hazard Early Warning Systems*. Genève, Suisse.

³⁵ Voir : https://unfccc.int/ttclear/events/2024/2024_event04.

³⁶ Voir : <https://aiforgood.itu.int/event/navigating-the-intersect-of-ai-environment-and-energy-for-a-sustainable-future/>.

à être examinées par la COP à sa trentième session et par la CMA à sa septième session figurent à l'annexe I. En outre, le CET a amorcé l'élaboration d'une note d'orientation sur les possibilités, les risques et les défis liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le cadre de l'action climatique et d'une note conceptuelle sur les moyens pratiques d'appuyer l'utilisation de l'IA pour des solutions climatiques porteuses de changement. Il a également commencé à organiser une manifestation sur l'IA au service de l'action climatique dans les pays en développement, qui se tiendra à Dar es Salaam (République-Unie de Tanzanie), en octobre 2025.

2. Axe de travail 2 : Évaluation des besoins technologiques et outils de planification technologique à l'appui de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national

29. Poursuivant ses travaux sur les évaluations des besoins technologique (activité B.1.1 du plan de travail glissant), qui relèvent d'un domaine de travail commun dans le programme de travail conjoint du Mécanisme technologique, le CET a publié, en collaboration avec le Centre pour le climat du PNUE à Copenhague, le rapport d'analyse mentionné au paragraphe 12 e) ci-dessus. Le rapport a été lancé lors d'une manifestation organisée dans le cadre de la vingt-neuvième session de la COP et ses conclusions ont été présentées lors de manifestations parallèles pertinentes (voir les paragraphes 12 e) et 13 a) ci-dessus) et diffusées lors d'un atelier mondial organisé dans le cadre du projet mondial d'évaluation des besoins technologiques financé par le FEM³⁷ et mis en œuvre par le Centre pour le climat du PNUE à Copenhague. Le CET contribue aux travaux de la phase V de ce projet par la participation d'un de ses membres au comité de pilotage du projet.

30. Le CET a publié, en partenariat avec l'ONUDI et le Centre pour le climat du PNUE à Copenhague, le guide d'évaluation des besoins technologiques dans le domaine des énergies renouvelables, dans lequel figurent des aspects de la transition juste, mentionné au paragraphe 22 a) ci-dessus. Ce guide présente des informations actualisées sur un large éventail d'options technologiques susceptibles d'être utilisées pour l'approvisionnement, le stockage, le transport et la distribution de l'énergie, ainsi que sur les conditions favorables, les obstacles et les bonnes pratiques concernant leur déploiement. Le guide peut être utilisé par les équipes nationales d'évaluation des besoins en énergie qui travaillent sur des questions liées à l'énergie dans le cadre de la phase V du projet mondial. Le CET, en collaboration avec l'ONUDI et le Centre pour le climat du PNUE à Copenhague ainsi que le CRTC, a promu le guide auprès des parties prenantes par des moyens numériques (bulletins d'information, communiqués de presse, médias sociaux, etc.) et lors de grandes manifestations, notamment les soixante-deuxième sessions respectives des organes subsidiaires, la Semaine de l'innovation 2025 de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et les forums régionaux des entités nationales désignées d'Afrique et d'Asie organisés en 2025.

31. En utilisant un nouveau format pour la présentation de ses résultats, le CET a élaboré un support de connaissance³⁸ sur la manière d'aider les pays en développement à effectuer leurs évaluations des besoins technologiques ou à les mettre à jour³⁹. S'appuyant sur les travaux antérieurs du CET et sur divers exemples nationaux, ce support de connaissances donne un aperçu des étapes et des éléments à prendre en compte pour planifier et mobiliser le soutien nécessaire à la réalisation d'une évaluation des besoins technologiques, y compris la compréhension du contexte institutionnel, le recensement des fournisseurs d'appui et l'utilisation de modalités et d'approches innovantes pour évaluer et/ou mettre à jour l'évaluation des besoins et des priorités technologiques et pour définir les pistes de mise en œuvre correspondantes. Le CET testera l'utilité du support de connaissance en 2026 en collaboration avec les centres nationaux de liaison concernés et avec le soutien des partenaires intéressés.

³⁷ Voir <https://tech-action.unepccc.org/events/tna-workshop-2025>.

³⁸ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/tclear/tec/support.html#Practicalguide>.

³⁹ Conformément au document FCCC/SBI/2022/10, par. 98.

3. Axe de travail 3 : Solutions novatrices et porteuses de changement

32. Dans le domaine des systèmes eau-énergie-alimentation (activité C.1.1 du plan de travail glissant), qui est un domaine de travail commun dans le programme de travail conjoint du Mécanisme technologique, le Président du CET a participé à un atelier lors des soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires dans le cadre de l'Initiative commune de Charm el-Cheikh et a présenté les messages clés et les recommandations formulés dans une publication conjointe du CET et de la FAO sur l'adoption de technologies climatiques dans les systèmes agroalimentaires. Le CET a également contribué⁴⁰ au Forum 2025 du Comité permanent du financement, qui avait pour thème l'accélération de l'action climatique et le renforcement de la résilience grâce au financement de systèmes alimentaires et d'une agriculture durables. Cette contribution souligne combien il importe d'intégrer les technologies climatiques dans les systèmes agroalimentaires afin de renforcer la résilience face aux extrêmes climatiques tout en réalisant des réductions d'émissions significatives.

33. En ce qui concerne les bâtiments et les infrastructures (activité C.2.1 du plan de travail glissant), qui constituent un domaine de travail commun dans le programme de travail conjoint du Mécanisme technologique, le CET, en collaboration avec l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction et le Climate Policy Center du Massachusetts Institute of Technology, a élaboré une note d'orientation sur la mise en place, dans les bâtiments, de solutions et de technologies climatiques éprouvées⁴¹, dans laquelle figurent des messages clés et des recommandations à prendre en considération par la COP, à sa trentième session, et par la CMA, à sa septième session (voir l'annexe I). Cette note d'orientation, qui sera présentée lors d'une manifestation organisée dans le cadre de la trentième session de la COP, met l'accent sur l'utilisation de matériaux innovants ; l'application des principes de l'économie circulaire ; et la mise au point de solutions de pointe, telles que la construction modulaire et les pompes à chaleur, en soulignant leur importance pour un déploiement évolutif dans des zones climatiques différentes.

34. En ce qui concerne l'industrie porteuse de changement (activité C.3.1 du plan de travail glissant), le CET a organisé, en partenariat avec l'ONUDI lors de la vingt-neuvième session de la COP, une Journée des technologies sur l'industrie transformatrice⁴², lors de laquelle il a présenté une note d'orientation sur la prise en considération, dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, des secteurs industriels où il est difficile de réduire les émissions⁴³.

35. En outre, le CET a entamé une analyse des normes et des labels pour une production et des produits à émissions faibles ou presque nulles dans les secteurs où il est difficile de réduire les émissions, en collaboration avec l'ONUDI et l'Industrial Transition Accelerator.

36. Dans le domaine des solutions innovantes pour les océans et le climat (activité C.4.1 du plan de travail glissant), le CET a contribué à une note d'information⁴⁴ pour le dialogue annuel sur l'océan et les changements climatiques. Cette contribution a mis en évidence des solutions technologiques évolutives et des technologies pour les zones côtières présentant un potentiel important en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses effets.

⁴⁰ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/2025-forum-of-the-standing-committee-on-finance>.

⁴¹ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec/buildings-and-infrastructure.html>.

⁴² Voir https://unfccc.int/ttclear/events/2024/2024_event03.

⁴³ CET et ONUDI. 2024. *Integrating hard-to-abate industries in the process of preparing and implementing NDCs*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec/documents.html>.

⁴⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/647197>.

4. **Axe de travail 4 : Collaboration avec les organes constitués et participation aux processus relevant de la Convention et aux travaux d'autres organismes des Nations Unies**

37. Au titre des activités prévues dans son plan de travail glissant, le CET a :

a) Apporté des contributions au projet de lignes directrices concernant les entités fonctionnelles du Mécanisme financier qui sera examiné par la COP à sa trentième session et par la CMA à sa septième session (activité D.1.1)⁴⁵ ;

b) Invité des représentants du Fonds pour l'adaptation, du Fonds pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial à participer à ses réunions et manifestations afin de renforcer l'échange d'informations et la collaboration avec ces entités (activité D.1) ;

c) Contribué à la série de rapports sur les progrès en matière de technologies climatiques qui ont été publiés par le Centre pour le climat du PNUE à Copenhague. Trois membres du CET ont participé, en qualité de spécialistes des technologies, aux travaux du comité directeur qui a dirigé l'élaboration du rapport de 2025 (activité D.6.1) ;

d) Participé et contribué aux réunions de l'équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation (activité D.2.1).

5. **Suivi et évaluation des résultats**

38. En 2024, le CET a mis au point un système de suivi pour surveiller l'état d'avancement de son plan de travail glissant pour 2023-2027. Il a depuis publié son premier rapport de suivi et d'évaluation pour 2024⁴⁶. Ce rapport contient une évaluation des progrès accomplis, qui a été réalisée à l'aide des indicateurs du cadre de mesure des résultats et met l'accent sur les quatre axes de travail du plan de travail glissant. En outre, le CET a commencé à travailler sur le suivi de l'incidence de ses travaux sur le processus climatique mondial et sur la définition d'indicateurs appropriés à cette fin.

6. **Sensibilisation**

39. Le CET a continué d'améliorer ses communications et de développer des activités de sensibilisation, conformément à la stratégie de communication et d'information qu'il avait adoptée en 2020⁴⁷, notamment en organisant des manifestations aux niveaux mondial et régional, en y participant et en utilisant le site Web TT:CLEAR (qui avait été consulté 28 600 fois en septembre 2025, soit une hausse de 22 % par rapports au chiffre de 2024) et en publiant 10 articles dans la salle de presse numérique de la Convention. Il s'est en outre appuyé sur le groupe UN Climate Change Technology sur LinkedIn (qui comptait plus de 2 800 membres en septembre 2025) et sur d'autres plateformes partenaires pour donner plus de visibilité et de portée à ses travaux.

7. **Intégration des questions de genre**

40. Avec l'appui de ses coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes et en collaboration avec l'équipe chargée des questions de genre dans le cadre de la Convention, le CET a continué à intégrer les questions de genre dans l'exécution de son plan de travail glissant (dans le cadre de l'activité D.4), y compris en abordant la question à chacune de ses réunions⁴⁸.

⁴⁵ Voir le document TEC/2025/31/16, annexe III.

⁴⁶ Voir le document TEC/2025/30/12 du CET.

⁴⁷ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec/documents.html> (sous l'onglet « Strategies and guidelines »).

⁴⁸ Pour plus d'informations sur les efforts d'intégration des questions de genre, voir les documents TEC/2025/30/17 et TEC/2025/31/16.

C. Difficultés rencontrées et enseignements à retenir

41. Le CET a relevé les défis suivants et les enseignements à retenir de l'exécution de son plan de travail glissant pour la période 2023-2027 :

a) L'équipe du CET n'est pas complète, car les Parties n'ont pas été en mesure de désigner les nouveaux membres, ce qui a empêché le CET de fonctionner à pleine capacité ;

b) De nombreuses entités nationales désignées connaissent mal les travaux du CET, son rôle et la manière dont il peut les aider à promouvoir la mise au point et le transfert de technologies, comme cela a été souligné lors des forums régionaux d'entités nationales désignées, ce qui risque d'entraver l'utilisation efficace des résultats du CET et son soutien aux mesures de mise en œuvre des technologies climatiques prises à l'échelle nationale ;

c) Afin de renforcer la collaboration avec les entités nationales désignées, le CET continuera de participer aux forums régionaux d'entités nationales désignées organisés par le CRTC, et fera directement participer les entités nationales désignées à ses travaux en cours, y compris la mise au point de l'outil de cartographie mentionné au paragraphe 25 ci-dessus.

IV. Activités et résultats du Centre-Réseau des technologies climatiques

A. Réunions et composition du Conseil consultatif

42. En décembre 2024, Ariesta Ningrum a pris ses fonctions en tant que nouvelle directrice du CRTC, tout en assumant les fonctions de secrétaire du Conseil consultatif. À sa vingt-cinquième réunion, tenue à Copenhague (Danemark) du 4 au 9 avril 2025, le Conseil consultatif⁴⁹ a élu Stephen Minas (Grèce) Président et Christian Lohberger (Papouasie-Nouvelle-Guinée) Vice-Président. Il a remercié le Président sortant, Fred Machulu Onduri (Ouganda), pour ses services.

43. Les principaux résultats des activités menées par le CRTC en 2024 ont été présentés et les états financiers du CRTC pour 2024 ont été approuvés. Le Conseil consultatif a donné des orientations supplémentaires concernant l'exécution du troisième programme de travail du CRTC, qui couvre la période 2023-2027, dans le cadre du programme de travail conjoint du Mécanisme technologique pour la période 2023-2027.

44. À sa vingt-sixième réunion, tenue à Bonne (Allemagne), du 12 au 17 septembre 2025, le Conseil consultatif a approuvé la section relative au CRTC du rapport annuel commun du CET et du CRTC pour 2025, ainsi que le plan et le budget de fonctionnement annuels du CRTC pour 2026.

45. Tous les documents, les enregistrements et les rapports des réunions du Conseil consultatif peuvent être consultés sur la page Web du CRTC⁵⁰.

B. Activités du Centre-Réseau des technologies climatiques

46. En 2025, le CRTC est entré dans sa troisième année d'exécution de son programme de travail pour la période 2023-2027. Les paragraphes suivants donnent une vue d'ensemble des activités menées par le CRTC entre octobre 2024 et septembre 2025 et s'articulent autour des cinq thèmes du cadre technologique prévu par l'Accord de Paris⁵¹.

⁴⁹ Voir <https://www.ctc-n.org/about-ctcn/governance>.

⁵⁰ <https://www.ctc-n.org/about-ctcn/governance><https://www.ctc-n.org/about-ctcn/governance>.

⁵¹ Décision 15/CMA.1, annexe, par. 4.

1. Innovation

47. Plusieurs projets d'assistance technique du CRTC achevés pendant la période considérée visaient à promouvoir ou à introduire de nouvelles technologies climatiques innovantes. Parmi ces technologies figurent l'utilisation de la cartographie multi-échelle pour améliorer la sécurité alimentaire en Jamaïque, l'utilisation de technologies mobiles simples pour augmenter la collecte et le traitement des données d'observation du climat afin d'étayer les mesures d'adaptation au Malawi, et la réalisation d'une étude de faisabilité et de viabilité concernant l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs en Thaïlande.

48. Dans le cadre de la transition numérique, le CRTC a appuyé la mise au point d'un système intégré de surveillance des feux de forêt et d'alerte précoce par télédétection pour le parc national de Borjomi-Kharagauli en Géorgie, l'utilisation de la surveillance des arbres pour l'adaptation au climat en Afrique du Sud, ainsi que l'élaboration d'un code national du réseau électrique et l'élaboration d'une politique de comptage net au Timor-Leste.

49. L'assistance technique du CRTC a été intégrée dans le cadre de mise en œuvre de la Déclaration sur l'Action pour un numérique vert adoptée par la COP à sa vingt-neuvième session⁵², qui a été approuvée par 82 États et plus de 1 500 acteurs non étatiques.

50. Le CRTC a continué d'exécuter les programmes et activités axés sur l'innovation suivants :

a) AFCIA I : sur les 25 projets d'assistance technique, huit ont été achevés pendant la période considérée. La phase I de l'accélérateur d'innovation climatique du Fonds pour l'adaptation (AFICA) devrait s'achever en octobre 2025 ; les enseignements à retenir devraient être mis à profit pendant la phase II⁵³ ;

b) AFCIA II : le CRTC a administré 10 millions de dollars É.-U. pour la phase II depuis le début de la recherche de fournisseurs pour des projets d'assistance technique en juillet 2024, ce qui devrait permettre de financer 60 projets d'assistance technique sur cinq ans, faisant du CRTC la plus grande entité d'exécution pour la phase II. Une série de webinaires, débutant en octobre 2024, a été organisée pour lancer virtuellement la phase II. Parmi les demandes d'assistance technique, cinq étaient en phase d'appel d'offres et 15 en phase de conception ;

c) Climate Technology for Communities at Risk of Climate-induced Conflicts : financé par la Commission européenne à hauteur de 3,28 millions de dollars É.-U. et lancé en juin 2023, ce programme de déploiement de technologies climatiques dans des communautés exposées à un risque de conflit d'origine climatique appuie 10 projets d'assistance technique et devrait arriver à terme en octobre 2025⁵⁴. Au cours de la période considérée, cinq projets d'assistance technique ont été menés à bien dans le cadre du programme ;

d) Innovative Climate Solutions Programme⁵⁵: la Commission européenne a accordé au CRTC une subvention de 2,1 millions de dollars É.-U. USD pour ce programme de solutions innovantes pour le climat, lancé au cours de la période considérée, qui fait correspondre sept solutions innovantes aux besoins climatiques de sept pays du groupe des pays les moins avancés et petits États insulaires en développement.

51. Depuis son ouverture en 2022, le Bureau de partenariat et de liaison du CRTC, soutenu par la République de Corée, a piloté plusieurs activités de collaboration en matière de recherche, développement et démonstration en collaboration à l'échelle mondiale, notamment :

a) L'exécution de projets d'assistance technique visant à éprouver des technologies innovantes ou à promouvoir des initiatives de collaboration en matière de

⁵² Voir <https://cop29.az/en/pages/cop29-declaration-on-green-digital-action>.

⁵³ Voir <https://www.ctc-n.org/technical-assistance/adaptation-fund-climate-innovation-accelerator-afcia-i>.

⁵⁴ Voir <https://www.ctc-n.org/technical-assistance/climate-change-and-security>.

⁵⁵ Voir <https://www.ctc-n.org/whats-happening/news/cop29-side-event-showcases-role-rdd-and-tailored-approaches-climate-action>.

recherche, développement et démonstration, notamment des projets en cours au Bangladesh, en Côte d'Ivoire et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi qu'une étude de pré faisabilité sur le dessalement des eaux souterraines et la récupération des ressources en Ouzbékistan ;

b) La mise en oeuvre d'activités de renforcement des capacités liées aux initiatives de collaboration en matière de recherche, développement et démonstration :

i) En octobre 2024, une session de renforcement des capacités axée sur l'IA destinée aux entités nationales désignées d'Amérique latine et des Caraïbes s'est tenue à San José (Costa Rica) ;

ii) En 2025, des sessions de renforcement des capacités sur les technologies climatiques et le financement de l'action climatique se sont tenues à Panama (Panama), en mai, et à Nairobi (Kenya) en juillet, tandis que des sessions sur la transition numérique et le financement se sont tenues à Séoul (République de Corée) en septembre ;

iii) Deux ateliers de collaboration en matière de recherche, développement et démonstration visant à favoriser les partenariats Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaires se sont tenus respectivement en octobre 2024 et en juillet 2025 en République de Corée ;

iv) Une visite d'apprentissage sur la production d'hydrogène vert et les piles à combustible, à laquelle ont participé cinq chercheurs désignés par des entités nationales désignées, a été organisée en République de Corée en juillet 2025 ;

c) Élaboration de supports de connaissances, y compris la deuxième partie d'une série de rapports sur les technologies relatives à l'hydrogène vert au service de la transformation des systèmes, en collaboration avec le Centre pour le climat du PNUE à Copenhague, et sur l'intégration de l'IA dans l'action climatique, en collaboration avec le National Institute of Green Technology de la République de Corée.

2. Mise en oeuvre

a) Appui à la mise au point et au transfert de technologies climatiques

52. En août 2025, le CRTC avait reçu, depuis sa création, 439 demandes d'assistance technique de la part de 115 pays en développement parties, dont 167 (38,0 %) avaient été traitées, 81 (18,5 %) étaient en cours de mise en oeuvre, 123 (28,0 %) étaient en phase de conception et 68 (15,5 %) étaient en cours d'examen⁵⁶. Sur ces demandes, 48 % proviennent d'Afrique, 29 % d'Asie et du Pacifique, 22 % d'Amérique latine et des Caraïbes et 1 % d'Europe. Les pays les moins avancés représentent 35 % des demandes et les petits États insulaires en développement, 10 %.

53. Les demandes d'assistance technique reçues depuis le début du programme portent sur l'atténuation (41 %), sur l'adaptation (31 %) ou sur les deux (28 %). La plupart des demandes relatives à l'atténuation concernent les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou l'agriculture, tandis que les demandes relatives à l'adaptation concernent principalement l'eau, l'agriculture et l'exploitation forestière ou les zones côtières.

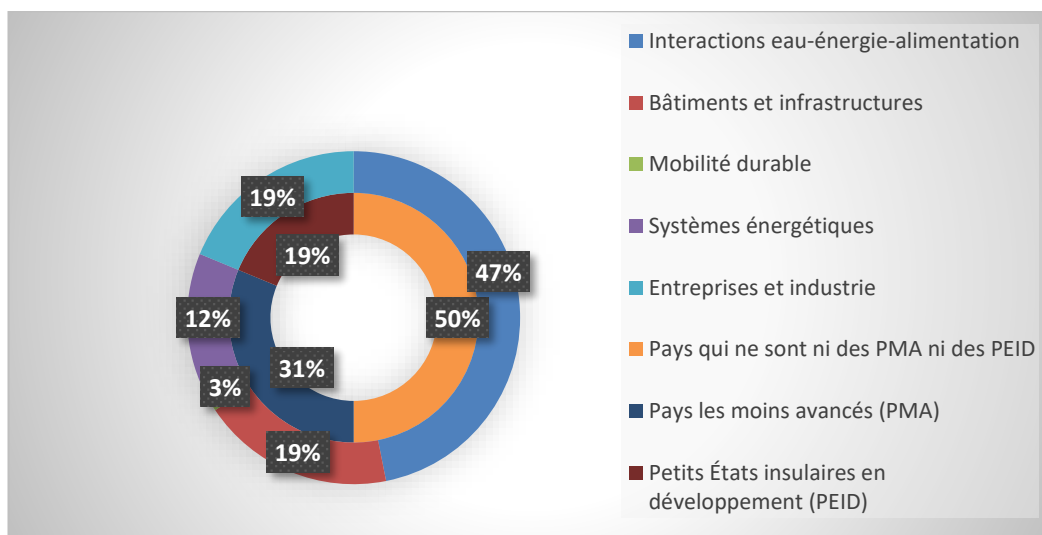
54. Pour ce qui est du type d'assistance, les demandes d'outils d'aide à la décision ou d'informations étaient les plus nombreuses (25 % de toutes les demandes). Venaient ensuite les demandes d'études de faisabilité technologique (21 %) et les demandes de recensement et de hiérarchisation des technologies (15%).

55. Au total, 29 demandes d'assistance technique ont été reçues au cours de la période couverte par le rapport, ce qui représente une multiplication par plus de deux par rapport à la période précédente, au cours de laquelle neuf demandes d'assistance technique avaient été reçues. Il convient de souligner qu'au cours de la période couverte par le rapport, le CRTC a répondu à une demande d'assistance technique et traite actuellement une autre demande d'assistance technique émanant d'Europe orientale.

⁵⁶ Voir https://www.ctc-n.org/facts-and-figures/requests?chart=by_stage.

56. Au total, 32 projets d'assistance technique ont été achevés pendant la période considérée : 14 projets d'assistance technique (42,5 %) portaient sur l'adaptation, 13 projets d'assistance technique et une évaluation des besoins technologiques (42,5 %) portaient à la fois sur l'adaptation et l'atténuation et cinq projets d'assistance technique (15,0 %) portaient sur l'atténuation. Pour ce qui est de la répartition régionale, 18 projets d'assistance technique et une évaluation des besoins technologiques (58 %) ont été mis en œuvre en Afrique, huit projets d'assistance technique (24 %) dans la région Amérique latine et Caraïbes, cinq projets d'assistance technique (15 %) dans la région Asie-Pacifique et un projet d'assistance technique (3 %) en Europe orientale. Sur les 32 projets d'assistance technique achevés, 13 ont tiré parti des systèmes nationaux d'innovation en tant qu'instrument clef de la transformation des systèmes, tandis que sept ont tiré parti de la transition numérique. Une vue d'ensemble de tous les projets d'assistance technique achevés au cours de la période couverte par le rapport est présentée à l'annexe II. La figure ci-après illustre la répartition des projets d'assistance technique achevés au cours de la période considérée en fonction des cinq domaines de transformation systémique du CRTC et du pourcentage de projets d'assistance technique concernant des pays du groupe des pays les moins avancés (10 projets), des petits États insulaires en développement (6) et d'autres pays en développement (16).

Projets d'assistance technique du Centre-Réseau des technologies climatiques achevés entre octobre 2024 et septembre 2025, par domaine de transformation des systèmes et par type de pays en développement (En %)



57. Les projets d'assistance technique achevés au cours de la période couverte par le rapport montrent que la tendance à mettre l'accent sur l'adaptation dans le portefeuille de projets du CRTC persiste. En 2024, l'exécution de l'AFCIA I s'est principalement concentrée sur la fourniture d'assistance technique liée aux interactions entre l'eau, l'énergie et l'alimentation, ce qui a entraîné davantage de demandes d'assistance technique dans ce domaine que dans d'autres domaines de la transformation des systèmes. Une demande d'assistance technique dans le domaine de l'écomobilité a été satisfaite au cours de la période considérée. Les demandes concernant l'application des technologies numériques aux systèmes d'information sur le climat, notamment les systèmes d'information agrométéorologique et les systèmes d'alerte précoce, continuent de représenter une part importante des demandes d'assistance technique.

58. Le CRTC a continué de répondre aux demandes d'assistance technique en fonction de la demande, en utilisant une approche programmatique impliquant la mise en œuvre de trois programmes clefs : 1) l'AFCIA I, axé sur les interactions entre l'eau, l'énergie et l'alimentation et sur les systèmes d'alerte précoce ; 2) le programme *Climate Technology for Communities at Risk of Climate-induced Conflicts*, qui comprend 10 projets d'assistance technique devant être achevés d'ici à décembre 2025 ; et 3) le Innovative Climate Solutions Programme, qui cible sept pays qui font partie du groupe des pays les moins avancés ou sont des petits États insulaires en développement. Tous ces programmes comprennent des

éléments d'assistance technique, de renforcement des capacités et de transfert de connaissances, conformément au mandat du CRTC.

59. Le CRTC a achevé l'exécution d'un projet d'assistance technique multinational sur le financement de l'économie circulaire en Amérique latine et dans les Caraïbes, pour lequel il était important de veiller à ce que les résultats et les produits à exécuter pour chacun des quatre pays concernés soient alignés, et que les approches de la décarbonation soient à l'échelle nationale et dirigées par chaque pays.

60. À sa vingt-sixième réunion, le secrétariat du CRTC a présenté un exposé sur les progrès réalisés en matière de fourniture d'assistance technique, de respect des délais et d'efficacité ; les critères de hiérarchisation utilisés pour évaluer les demandes d'assistance technique et l'application du seuil de 250 000 dollars É.-U. pour chaque demande d'assistance technique. Le Conseil consultatif a décidé d'augmenter le seuil par demande d'assistance technique à 300 000 dollars É.-U. Il a examiné le respect des délais et la réactivité de l'assistance technique soumise au CRTC et a pris note du fait que celui-ci avait pris des mesures pour accélérer le traitement des soumissions.

b) Réalisation d'évaluations des besoins technologiques et application de leurs résultats

61. Le CRTC a appuyé la réalisation d'une évaluation des besoins technologiques, financée grâce au Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat. Cette évaluation des besoins technologiques de la Côte d'Ivoire visait à réévaluer les technologies prioritaires dans les secteurs clefs et à mettre en place un système national d'innovation dirigé par un pôle d'incubation des technologies climatiques.

c) Aligner l'assistance technique fournie par le Centre-Réseau des technologies climatiques sur la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national

62. L'assistance technique fournie par le CRTC aide directement les pays à mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national. Dans la région Asie-Pacifique, l'assistance technique fournie au Pakistan a permis d'élaborer une feuille de route technologique pour la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national, de recenser les technologies prioritaires dans les secteurs de l'eau et des déchets et d'améliorer la coordination entre les parties prenantes. En Afrique, l'assistance technique fournie au Soudan a permis de faire avancer la réalisation des objectifs de la contribution déterminée au niveau national en améliorant la gestion des ressources en eau, en pilotant des technologies innovantes et en alignant les priorités sectorielles sur les objectifs nationaux d'adaptation et d'atténuation. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, l'assistance technique a aidé, notamment, le Chili, le Costa Rica et le Suriname à renforcer leurs capacités institutionnelles et les mécanismes de financement à l'appui de l'économie circulaire et de systèmes d'eau résilients face au climat, éléments clefs pour la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national.

3. Environnement propice et renforcement des capacités

a) Création d'environnements et de conditions de marché favorables pour les technologies climatiques

63. Un grand nombre de projets d'assistance technique achevés pendant la période considérée visaient à créer un environnement favorable à la mise au point et au transfert de technologies grâce à la fourniture d'outils d'aide à la décision et d'informations (21 % des projets d'assistance technique achevés), au recensement et à la hiérarchisation des technologies (7 %) et à la formulation de recommandations en matière de lois, de politiques et de réglementations (3 %).

64. Parmi les exemples illustrant la manière dont le CRTC appuie la création d'environnements favorables figurent la planification de la gestion des eaux souterraines en Zambie, qui contribue à garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau, un cadre pour la vente ambulante intelligente sur le plan climatique aux Bahamas, qui appuie la formalisation du secteur informel, et un cadre pour la mobilité électrique en République-Unie de Tanzanie qui promeut les transports propres et la participation des femmes.

b) Promotion des technologies endogènes et tenant compte des questions de genre et exploitation du savoir des peuples autochtones

65. Depuis l'adoption, en 2023, de sa politique et de son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes pour 2023-2027⁵⁷, le CRTC élabore des plans de travail annuels en matière d'égalité des sexes et en assure le suivi. Le CRTC intègre une évaluation et un plan d'action relatifs à la prise en compte des questions de genre dans tous les plans de réponse aux demandes d'assistance technique, et 5 % des fonds alloués à l'assistance technique pour les projets sont consacrés à la prise en compte des questions de genre. Cette allocation a été utilisée au cours de la période considérée pour appuyer des activités telles que le recrutement d'experts des questions de genre et la production de notes de synthèse.

66. Pendant la période considérée, le CRTC a promu la liste d'experts des questions de genre et des technologies climatiques du Mécanisme technologique, notamment en la mentionnant dans le modèle actualisé de plan d'intervention en matière d'assistance technique et en encourageant les membres du Réseau à faire appel aux experts inscrits sur cette liste.

67. Plusieurs projets d'assistance technique achevés pendant la période considérée encourageaient l'utilisation des technologies endogènes et des ressources et connaissances locales. Par exemple, le CRTC a appuyé la mise en œuvre d'une agriculture intelligente face au climat pour les communautés locales au Mozambique et piloté des projets de culture hydroponique à énergie solaire au Nigéria, en intégrant la formation dans les programmes d'études des établissements d'enseignement agricole afin de développer les connaissances spécialisées à l'échelle locale.

c) Renforcer les capacités grâce à l'échange de connaissances et de données d'expérience

68. Plusieurs projets d'assistance technique achevés au cours de la période considérée comprenaient des visites d'échange de connaissances Sud-Sud et Nord-Sud. La collaboration régionale entre les quatre pays de la région Amérique latine et Caraïbes participant au projet d'assistance technique multinational sur l'économie circulaire a favorisé l'échange Sud-Sud de données d'expérience et d'enseignements à retenir. L'appui pro bono à la production de biogaz en République-Unie de Tanzanie comprenait une formation et un échange de connaissances avec des universités de la République de Corée.

69. Afin de promouvoir des résultats durables et dirigés au niveau national et de renforcer les connaissances spécialisées à l'échelle nationale et locale, il est exigé depuis le début, dans le cadre des projets d'assistance technique du CRTC, qu'un organisme ou un expert local dont le rôle et les connaissances spécialisées sont clairement définis travaille avec le partenaire d'exécution.

d) Sensibilisation du public et diffusion d'informations sur la mise au point et le transfert de technologies climatiques

70. Les projets d'assistance technique ont été présentés à plusieurs manifestations régionales, nationales et locales afin de faire mieux connaître les technologies climatiques et les résultats des projets. Par exemple, le projet d'assistance technique multipays sur l'économie circulaire dans la région Amérique latine et Caraïbes a été présenté lors du Forum mondial de l'économie circulaire 2025 ; le projet d'assistance technique en matière de mobilité électrique de la République-Unie de Tanzanie a été présenté lors de la Semaine tanzanienne de l'innovation 2025, au cours de laquelle le cadre stratégique national en matière de véhicules électriques a également été approuvé ; et le projet d'assistance technique du Zimbabwe sur l'aide aux bâtiments écologiques a été présenté lors d'une manifestation organisée par le Zimbabwe dans le cadre de la vingt-neuvième session de la COP.

⁵⁷ Voir https://www.ctc-n.org/sites/default/files/AB2023.22.24_CTCN_Gender_Policy_and_Action_Plan_2023_2027_Endorsed.pdf.

71. Le CRTC a collaboré avec les organisations partenaires suivantes en vue de diffuser des informations sur les technologies climatiques :

a) L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, en contribuant à l'édition 2024, consacrée aux solutions énergétiques, de sa série de publications sur les technologies vertes visant à diffuser des informations sur les tendances technologiques, et en participant à la manifestation parallèle organisée dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'océan 2025 ;

b) Le Centre pour le climat du PNUE à Copenhague, en contribuant à l'édition 2024, sur les énergies renouvelables, de la série de rapports sur l'état d'avancement des technologies climatiques ;

c) EmPower: Women for Climate Resilient Societies, en participant à un séminaire de renforcement des capacités sur la promotion de l'adoption des énergies renouvelables en Asie et dans le Pacifique à l'aide de l'IA ;

d) Le PNUE en Asie et dans le Pacifique, en organisant conjointement deux webinaires sur l'utilisation de l'IA pour faire progresser les énergies renouvelables et sur l'intégration des questions de genre et de l'inclusion sociale dans les solutions en matière d'énergie et de changements climatiques.

72. Le secrétariat du CRTC et les membres du Conseil consultatif ont participé à 14 manifestations ayant trait aux technologies climatiques lors de la vingt-neuvième session de la COP, dont une manifestation parallèle sur les systèmes nationaux d'innovation et la collaboration en matière de recherche, développement et démonstration⁵⁸, et ont été invités à partager leurs connaissances sur les technologies climatiques lors de plus de 20 conférences mondiales et manifestations organisées par des partenaires :

a) Le Président du Conseil consultatif a souligné le rôle de l'IA dans l'action climatique au cours de la Semaine du développement durable d'Oman 2025 et dans une publication d'*Environmental Finance*, tandis qu'un article d'opinion rédigé conjointement par le Président et le Vice-Président du Conseil consultatif a été publié dans *The Interpreter*, publication de l'Institut Lowy ;

b) Quatre membres du Conseil consultatif ont participé à un atelier, organisé dans le cadre des soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires, sur les systèmes alimentaires et l'action climatique dans le cadre de l'Initiative commune de Charm el-Cheikh ;

c) Le Directeur du CRTC a présenté des exemples de réussite aux Secrétaires d'État du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède, et a tenu une réunion bilatérale avec l'ambassadeur suédois pour le climat lors de son séjour en Suède.

73. Des représentants du secrétariat du CRTC ont participé à plusieurs manifestations, notamment à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, en présentant le nouveau programme du CRTC sur l'élimination progressive de l'hexafluorure de soufre ; et ont présenté un webinaire de la Chambre de commerce internationale animé par le collectif œuvrant dans le cadre de la CCNUCC composé d'organisations non gouvernementales (ONG) représentant les milieux commerciaux et industriels. Le CRTC a élaboré des fiches d'information, des articles en ligne et des vidéos pour les deux programmes financés par la Commission européenne et pour l'AFCIA I.

74. Le CRTC a mené plusieurs campagnes de sensibilisation, notamment sur l'hydrogène vert, l'intégration de l'IA dans l'action climatique et les initiatives menées par les jeunes dans le cadre du programme Youth Climate Innovation.

75. En outre, le CRTC a publié 1 107 messages sur les médias sociaux mettant en évidence les résultats et les meilleures pratiques dans le domaine de l'assistance technique. Treize numéros du bulletin d'information du CRTC ont été envoyés à plus de 13 500 abonnés

⁵⁸ Voir <https://www.ctc-n.org/whats-happening/news/cop29-side-event-showcases-role-rdd-and-tailored-approaches-climate-action>.

et des informations sur les manifestations organisées et les possibilités d'apprentissage ont été diffusées à 18 366 abonnés sur les médias sociaux.

4. Collaboration et participation des parties prenantes

a) Collaboration avec les communautés locales, les autorités, les organisations de la société civile et le secteur privé

76. Le CRTC a continué de collaborer avec une série de parties prenantes pour fournir ses services. Par exemple, lors de l'exécution d'un projet d'assistance technique en Colombie, le conseil communautaire de Cuerval et la corporation autonome régionale du Cauca ont participé à la mise en œuvre de stratégies de conservation, de restauration et de surveillance des mangroves et d'autres mesures destinées à faire face aux menaces d'origine climatique. Le CRTC a également collaboré avec l'Union européenne en vue d'étudier les domaines potentiels de collaboration en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le cadre de Copernicus, la composante d'observation de la Terre du programme spatial de l'Union européenne.

77. Le CRTC a assumé les fonctions de partenaire de coordination du Bureau des Nations Unies pour le développement durable lors d'un atelier sur les interactions entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes, qui s'est tenu à Addis-Abeba (Éthiopie), du 4 au 6 mars 2025.

78. Le CRTC a collaboré avec le National Institute of Green Technology de la République de Corée, la Banque mondiale, le FVC, l'Université Griffith en Australie et un certain nombre d'autres collaborateurs dans le but d'appuyer le programme mondial de renforcement des capacités sur les technologies climatiques et le financement de l'action climatique à l'intention des entités nationales désignées d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, et du Pacifique, ainsi que, pour les entités nationales désignées d'Asie, en mettant l'accent sur la transition numérique et le financement.

79. Le CRTC s'est associé à la Global Cement and Concrete Association pour apporter un soutien technique à l'élaboration de feuilles de route pour la décarbonation en profondeur de l'industrie du ciment en Afrique et étudier les possibilités de collecte de fonds conjointe pour le programme multipays sur l'innovation climatique dans le domaine du béton et du ciment.

80. Le CRTC a continué de collaborer avec Seedstars à la mise en œuvre du programme Youth Climate Innovation, établi en 2020.

81. Le CRTC, en collaboration avec l'Agence suédoise de l'énergie et Business Sweden, a organisé une table ronde en août 2025 avec des chefs d'entreprise suédois afin de promouvoir ses travaux et d'étudier les possibilités de collaboration entre le secteur privé suédois et le CRTC en vue de fournir des solutions technologiques aux pays en développement.

b) Collaboration avec les entités nationales désignées

82. En plus de travailler avec les entités nationales désignées sur des projets d'assistance technique en cours, le CRTC a fourni un soutien technique et des conseils à plus de 50 entités nationales désignées pour l'élaboration de nouvelles demandes d'assistance technique et a veillé à ce que les entités de financement soient invitées aux réunions des parties prenantes sur la clôture des projets d'assistance technique. En outre, à la demande des entités nationales désignées, le CRTC a fourni un appui technique de suivi pour les projets d'assistance technique qui s'étaient achevés, par exemple en mettant les entités nationales désignées en contact avec les membres du Réseau et les bailleurs de fonds potentiels concernant l'extension des projets d'assistance technique, en fournissant des conseils sur l'élaboration de notes de cadrage et en organisant des réunions bilatérales entre les entités nationales désignées et les entités accréditées.

83. Le CRTC a continué de collaborer avec les entités nationales désignées à l'occasion de divers forums et réunions visant à les équiper et à les soutenir dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi qu'à leur donner l'occasion d'interagir avec d'autres entités nationales désignées, autorités nationales désignées et entités accréditées, telles que :

a) Les forums régionaux des entités nationales désignées organisés pour la région Amérique latine et Caraïbes organisés au Costa Rica en octobre 2024 (22 entités nationales désignées) et au Panama en mai 2025 (21 entités nationales désignées) ; pour la région Afrique, qui s'est tenue au Kenya en juillet 2025 (45 entités nationales désignées) et pour la région Asie, qui s'est tenue en République de Corée en septembre 2025 (23 entités nationales désignées) ;

b) Une session d'intégration en janvier 2025, dispensée en anglais, en espagnol et en français, à laquelle ont participé 99 entités nationales désignées ;

c) Le dialogue régional du FVC pour les Caraïbes, qui s'est tenu à Saint-Kitts-et-Nevis du 17 au 20 mars 2025 (quatre entités nationales désignées) et le dialogue régional du FVC avec les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique, qui s'est tenu aux îles Cook du 6 au 9 mai 2025 (huit entités nationales désignées).

84. En vue de concrétiser l'appui technique et logistique apporté aux entités nationales désignées, le secrétariat du CRTC a élaboré des modalités qui ont été approuvées par le Conseil consultatif à sa vingt-cinquième réunion. Le secrétariat du CRTC met en œuvre ces modalités et recueille des informations sur les enseignements à retenir. Il a reçu trois demandes de soutien logistique, au 25 août 2025, et a été informé de 15 manifestations d'intérêt pour un soutien logistique de la part d'entités nationales désignées, au 16 septembre 2025.

c) Collaboration avec les membres du Réseau

85. Le CRTC a accueilli 46 nouveaux membres depuis septembre 2024, ce qui porte le nombre total de membres du Réseau à 941, au 15 septembre 2025. Les organisations du secteur privé représentent 61 % des nouveaux membres, suivies des organisations non gouvernementales (22 %) et des organisations à but non lucratif (9 %). Les Parties non visées à l'annexe I représentent 52 % des nouveaux membres et les Parties visées à l'annexe I, 48 %.

86. Le CRTC a facilité plusieurs manifestations visant à renforcer la participation au Réseau au cours de la période considérée, y compris un webinaire sur l'IA et les solutions climatiques numériques, qui s'est tenu en mai 2025, et un webinaire, organisé conjointement avec le Centre PNUE-DHI sur l'eau et l'environnement, sur l'intensification de l'assistance technique relative aux systèmes d'alerte précoce en cas d'inondation et de sécheresse, qui s'est tenu en juin 2025. En outre, un membre du Réseau a organisé, lors de la Semaine mondiale de l'eau 2025 à Stockholm, une session au cours de laquelle un projet d'assistance technique a été présenté.

87. Le secrétariat du CRTC redynamise son dialogue avec les membres du Réseau, notamment en réalisant une enquête en 2025 et en élaborant une stratégie de renforcement de la participation au Réseau qui sera lancée en 2026.

d) Collaboration avec les organes constitués et les collectifs œuvrant dans le cadre de la Convention

88. Le CRTC, en collaboration avec le collectif des organisations d'enfants et de jeunes participant au processus de la Convention et le Comité de Paris sur le renforcement des capacités, a organisé une manifestation destinée aux jeunes innovateurs dans le domaine du climat lors de la vingt-neuvième session de la COP afin de présenter des start-ups du domaine des technologies climatiques. En outre, il a organisé, conjointement avec Youth4Capacity et Seedstars dans le cadre du programme Youth Climate Innovation, un atelier interactif de réflexion sur la conception, qui s'est tenu en mai 2025, et dont l'objectif était d'aider les jeunes entrepreneurs du domaine du climat.

89. Dans le cadre de sa collaboration avec Women Engage for a Common Future et le Groupe Femmes et genre, le CRTC a contribué à l'édition 2025 du concours Gender Just Climate Solutions Awards (Solutions climatiques équitables à l'égard des femmes) en assurant la promotion du concours au sein du Réseau et en offrant aux lauréat(e)s un programme de mentorat d'un an et la possibilité de faire partie du jury de sélection des lauréats. Le CRTC a également collaboré avec Women Engage for a Common Future et le Groupe Femmes et genre à l'élaboration d'un outil de suivi de l'intégration des questions de genre afin de garantir une utilisation efficace du budget d'assistance technique alloué aux activités liées aux questions de genre.

5. Appui

a) Renforcement de la collaboration avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et du Fonds pour l'adaptation

90. L'évaluation des besoins technologiques menée en Côte d'Ivoire, qui a été menée à terme au cours de la période considérée, a été lancée dans le cadre de la précédente modalité de préparation du FVC. Le CRTC, en collaboration avec le FVC, a continué de collaborer avec les entités nationales désignées intéressées sur la manière d'utiliser l'assistance technique dans le cadre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC pour la période 2024-2027. Le CRTC et le FVC ont également continué de recenser les possibilités d'interaction entre les entités nationales désignées et les autorités nationales désignées afin de faciliter l'alignement des priorités technologiques sur les stratégies nationales de préparation.

91. Le CRTC et le FVC ont renforcé leur collaboration en participant à plusieurs manifestations qu'ils avaient chacun organisées. Le CRTC a encouragé la participation des entités nationales désignées aux dialogues régionaux organisés par le FVC avec les pays des Caraïbes et les petits États insulaires en développement d'Asie et du Pacifique afin d'améliorer la coordination avec les entités nationales désignées et les entités accréditées. De son côté, le FVC a contribué aux activités d'apprentissage, aux ateliers techniques et aux forums régionaux destinés aux entités nationales désignées organisés par le CRTC.

92. Le CRTC a poursuivi la mise en œuvre du programme du Fonds pour l'adaptation en cours d'exécution (AFCIA I et II) et a signé un contrat concernant la coordination des entités de mise en œuvre dans le cadre de l'AFCIA II entre le PNUE, le CRTC et le Fonds pour l'adaptation, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement pour fournir ces services.

b) Facilitation de l'accès au financement grâce à l'assistance technique

93. Dans le cadre de ses projets d'assistance technique, le CRTC définit expressément des résultats attendus devant permettre aux parties prenantes d'obtenir un financement pour exploiter les résultats du projet. Dans de nombreux projets d'assistance technique, une ou plusieurs notes de cadrage sur le financement des projets découlant du projet d'assistance technique sont élaborées pour soumission aux institutions financières. Quatre notes de cadrage ont été élaborées et 158 000 de dollars É.-U. ont été mobilisés dans le cadre du projet d'assistance technique au Pakistan pour la mise en œuvre de sa contribution déterminée au niveau national.

94. En République-Unie de Tanzanie, un projet d'assistance technique comprenait une note de cadrage du FVC d'un montant de 5,2 millions de dollars É.-U. pour l'électrification des bus publics, et appuyait l'adoption d'un cadre stratégique pour les véhicules électriques, qui a été adopté par le Ministère des transports du pays et a obtenu un financement de 15 000 dollars É.-U. du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas et de 90 000 dollars É.-U. de l'Agence belge de coopération internationale (Enabel), pour les activités de suivi après l'achèvement du projet.

95. Dans le cadre de l'AFCIA I, une note de cadrage relative à un projet au Burundi, d'un montant de 5 millions de dollars É.-U., a été soumise au Fonds pour l'adaptation, et une note de cadrage pour un projet aux Maldives, d'un montant de 5 millions de dollars É.-U. sera soumise au Fonds.

96. À la vingt-neuvième session de la COP, le FVC a approuvé un financement de 540 000 de dollars É.-U. au titre de son mécanisme de financement de la préparation des projets pour un projet de la Kenya Commercial Bank élaboré, à l'origine, avec le CRTC et Sustainable Solutions for Africa. En juillet 2025, le CRTC a signé un mémorandum d'accord pour poursuivre son partenariat avec la Kenya Commercial Bank afin d'assurer la réussite du projet.

97. Une note de cadrage pour un projet en Ouganda visant 25 millions de dollars É.-U. a été soumise au FVC par le Ministère ougandais de l'eau et de l'environnement le 11 septembre 2025.

c) Renforcement de la mobilisation de l'appui

98. L'équipe spéciale du Conseil consultatif chargée de la mobilisation des ressources supervise l'application de la stratégie de mobilisation des ressources et de partenariat du CRTC pour 2023-2027⁵⁹. Elle s'est réunie régulièrement pendant la période considérée.

99. Le CRTC a entretenu des liens étroits avec des donateurs clefs, notamment la Commission européenne – son plus grand contributeur – et les Gouvernements du Canada, du Danemark, de l'Allemagne, du Japon, de la République de Corée, de l'Espagne et de la Suède. Il a également repris sa collaboration avec d'anciens donateurs (les Gouvernements de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et a entamé un dialogue avec des donateurs potentiels de nouvelles Parties.

100. En collaboration avec la Global Cement and Concrete Association, le CRTC collecte des fonds pour son programme multipays sur l'innovation climatique dans le domaine du ciment et du béton pour les pays d'Afrique. Il collecte également des fonds pour son programme mondial d'élimination progressive de l'hexafluorure de soufre et la troisième phase du programme Youth Climate Innovation. Le CRTC renforce et diversifie ses relations avec les fondations philanthropiques, les sources de financement du développement et les institutions financières internationales. Il est en discussion avec le Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé au sujet d'une éventuelle collaboration dans le cadre d'un programme mondial sur l'agriculture.

101. Le CRTC a entamé des discussions concernant une collaboration potentielle sur des projets d'assistance technique avec la Banque interaméricaine de développement en Amérique latine ; la Banque asiatique de développement sur l'intensification de l'assistance technique en Asie et la Banque eurasiatique de développement sur l'assistance technique en Asie Centrale. Les discussions avec cette dernière ont été interrompues lorsque la Banque a supprimé son unité chargée du développement durable. Le CRTC a entamé des discussions sur une collaboration potentielle avec la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures.

102. Il a été déterminé que trois nouveaux projets d'assistance technique seraient exécutés grâce à un appui à titre gracieux de la République de Corée, représentant un montant total de 472 000 dollars É.-U.

103. Des membres du Réseau et des partenaires ont fourni un cofinancement et des contributions en nature pour l'exécution de projets d'assistance technique ou d'activités de renforcement des capacités. En particulier, le Blockchain and Climate Institute a contribué à hauteur de 27 600 dollars É.-U. pour l'accès gratuit de 92 entités nationales désignées de Parties non visées à l'annexe I à un cours en ligne sur les technologies financières, et le PNUE a apporté une contribution de 210 000 dollars É.-U. pour un projet de bâtiments écologiques au Ghana.

d) Suivi et surveillance

104. À la vingt-quatrième réunion du Conseil consultatif, le CRTC a donné suite à la recommandation du Conseil concernant la surveillance et le suivi de la phase suivant la mise en œuvre de l'assistance technique en introduisant un formulaire de suivi des projets achevés, qui est mis à l'essai en 2025 dans certains pays.

⁵⁹ Voir le document AB/2023/22/22.1 du Conseil consultatif du CRTC.

C. Structure organisationnelle du Centre-Réseau des technologies climatiques

105. Le secrétariat du CRTC a continué de privilégier une structure légère au cours de la période considérée. Son siège est situé à Copenhague (Danemark) et ses spécialistes des technologies travaillent à partir de bureaux régionaux situés à Nairobi (Kenya), Panama (Panama) et Songdo (République de Corée). Le Bureau de partenariat et de liaison du CRTC à Songdo soutient les activités du CRTC liées à sa collaboration avec le FVC, à la collaboration en matière de recherche, développement et démonstration, ainsi qu'au renforcement des capacités.

106. Au 28 juillet 2025, le réseau international du CRTC comptait 929 organisations et institutions en mesure de répondre aux demandes des pays en développement concernant la mise au point et le transfert de technologies climatiques, ainsi que 165 entités nationales désignées par les pays.

D. Aperçu du financement

107. Le CRTC a reçu des contributions financières s'élevant à 132,78 millions de dollars É.-U. depuis le début de ses activités en 2014. En juillet 2025, il avait reçu 14 467 917 dollars É.-U. pour 2025 (voir le tableau ci-après).

Entrées de trésorerie du Centre-Réseau des technologies climatiques en 2025

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montant</i>
Fonds pour l'adaptation ^a	9 090 910
Danemark ^a	2 096 114
République de Corée ^b	1 892 950
Canada ^c	1 026 066
Japon ^a	361 877
Total	14 467 917

^a Nouvelle contribution.

^b 1,67 million de dollars É.-U. dans le cadre de la contribution annoncée en 2021 ; 215 000 \$ en tant que nouvelle contribution.

^c Contribution annoncée en 2024 : trésorerie.

108. Le CRTC a reporté un solde d'environ 32,5 millions de dollars É.-U. sur 2025. Son budget de fonctionnement annuel approuvé pour 2025 dépasse légèrement 10 millions de dollars É.-U. et le montant de ses dépenses prévues pour l'année s'établit à 9,79 millions de dollars É.-U. au total. À la fin de 2025, il devrait présenter un solde d'environ 21,55 millions de dollars É.-U., compte tenu de montants à encaisser au titre d'accords signés s'élevant à 0,73 million de dollars É.-U. pour 2025, de 3,52 millions de dollars É.-U. pour 2026 et de 2,23 millions de dollars É.-U. pour 2027. À la fin de l'année 2025, le solde non affecté devrait s'élever à 10,13 millions de dollars É.-U.

109. En 2027, le CRTC ne disposera plus que de 1,86 million de dollars É.-U. pour les activités de projet nécessitant des fonds non affectés. Cette estimation tient compte du montant de 4,70 millions de dollars É.-U. réservé aux dépenses de fonctionnement du CRTC pour la période 2026-2027 et du montant de 3,57 millions de dollars É.-U. alloués aux activités de projet pour 2026. Une réserve de financement de 4,70 millions de dollars É.-U. est nécessaire pour permettre au secrétariat du CRTC de fonctionner (salaires, frais fixes de bureau, réunions du Conseil consultatif, etc.) jusqu'à la fin de son programme de travail actuel en 2027.

E. Difficultés rencontrées et enseignements à retenir

110. Le CRTC a appliqué avec succès deux modèles de fourniture d'assistance technique. L'approche appliquée dans le cadre du programme AFCIA et des deux programmes de la Commission européenne s'est avérée efficace et a permis de fournir un soutien efficace, modulable et axé sur les résultats grâce à l'utilisation combinée de l'assistance technique, du renforcement des capacités et du partage des connaissances. L'approche multipays appliquée à l'assistance technique, telle qu'utilisée dans le cadre du projet d'assistance technique sur l'économie circulaire en Amérique latine et dans les Caraïbes, s'est avérée efficace pour répondre aux besoins communs des pays de la région et stimuler la coopération régionale, ainsi qu'améliorer le rapport coût-efficacité, ce qui a permis au CRTC de répondre à des priorités diverses tout en exploitant au mieux les ressources. Le CRTC entend promouvoir l'application de ces deux modèles lors de l'exécution du reste de son programme de travail pour la période 2023-2027.

111. La coordination entre les entités nationales désignées, les autorités nationales désignées et les coordonnateurs opérationnels du Fonds pour l'environnement mondial est essentielle si l'on souhaite transposer l'assistance technique à plus grande échelle et de manière efficace, et faire progresser la mise au point et le transfert de technologies au niveau national. Pourtant, comme l'a observé le CRTC lorsqu'il a fourni ses services, la coordination demeure limitée. Pour aider à relever ce défi, le CRTC a appuyé la participation de plusieurs entités nationales désignées aux dialogues régionaux organisés par le Fonds vert pour le climat, dans le cadre desquels celles-ci ont pu discuter de manière structurée avec les autorités nationales désignées et les entités accréditées.

112. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie destinée à orienter la croissance du Réseau et la participation de ses membres pourraient améliorer la portée et l'impact du Réseau, et permettre de tirer parti des connaissances spécialisées de ses membres dans les domaines de l'assistance technique, du renforcement des capacités et du partage des connaissances. Le renforcement de la collaboration avec son Réseau aidera le CRTC à déterminer les possibilités de financement permettant la transposition à plus grande échelle des projets découlant de l'assistance technique.

113. Afin de renforcer la collaboration entre le CRTC et le FVC, le Bureau de partenariat et de liaison du CRTC continuera de rechercher des moyens d'améliorer les interactions entre les entités nationales désignées et les autorités nationales désignées, notamment par le biais d'un renforcement conjoint des capacités en matière de technologies climatiques et d'innovation dans le domaine du financement, ainsi que par la transposition à plus grande échelle des projets découlant de l'assistance technique. Le Bureau continuera de collaborer avec les partenaires d'exécution en République de Corée et d'autres parties prenantes dans le cadre de la collaboration en matière de recherche, développement et démonstration.

114. Le CRTC reste confronté à des difficultés liées à un financement limité et aux fonds préaffectés, qui limitent sa capacité à répondre au nombre croissant de demandes d'assistance technique et à assurer un équilibre entre le nombre de projets d'atténuation et d'adaptation. Grâce à la poursuite du financement de l'AFCIA, qui passe de la phase I à la phase II, les projets liés à l'adaptation représentent une part importante du portefeuille d'assistance technique du CRTC. Pour accroître la part des projets portant sur l'atténuation, le CRTC a entrepris des activités de sensibilisation ciblées sur les questions d'atténuation, mais des ressources importantes sont nécessaires pour les mettre en œuvre. Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le financement à l'échelle mondiale, le CRTC doit pouvoir s'appuyer sur un financement souple et prévisible pour être en mesure d'apporter un appui en temps voulu afin de répondre aux besoins des pays.

115. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de mobilisation des ressources et de partenariat, qui met l'accent sur la nécessité d'aller au-delà de l'approche privilégiée jusqu'alors, le CRTC s'est adressé à des donateurs non sollicités habituellement, notamment des banques multilatérales de développement et des entités philanthropiques. Pour tisser des liens de confiance et définir des modalités de partenariat qui intègrent les priorités du CRTC et des donateurs, et, donc, établir des partenariats, il faut du temps et des ressources. La conjoncture mondiale en matière de financement complique les choses, or elle s'est

détériorée depuis l'adoption de la stratégie de mobilisation de ressources et de partenariat et n'a jamais été aussi difficile depuis la mise en service du CRTC.

116. L'appui efficace et dynamique du PNUÉ en tant qu'organisation hôte du Centre des technologies climatiques a été essentiel puisqu'il a aidé le CRTC à réaliser son potentiel et à répondre aux attentes des parties prenantes, notamment en ce qui concerne l'adoption de ses produits et de ses communications et en termes de visibilité, de partenariats et de mobilisation des ressources.

F. Messages clés à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

117. Alors que les Parties recherchent de plus en plus un appui intégré pour les phases de planification, de financement et de mise en œuvre des interventions en matière de technologies climatiques, le CRTC est prêt à renforcer son rôle en appuyant la concrétisation des résultats des évaluations des besoins technologiques et en fournissant une assistance technique lors de l'exécution des plans nationaux d'adaptation, des contributions déterminées au niveau national et d'autres stratégies et plans nationaux en matière de climat.

118. Fort d'une proposition de valeur unique, le CRTC fournit des services d'intervention précoce et partage son expérience de l'assistance technique multipays axée sur les programmes. En outre, il a aidé plusieurs pays à mener des activités donnant suite aux projets d'assistance technique, y compris l'élaboration de notes de cadrage relatives à des projets et de propositions de financement initial.

119. Le CRTC renforce ses mesures visant à établir une correspondance entre les résultats de l'assistance technique et les sources de financement appropriées, assurant ainsi la continuité et le caractère évolutif de l'appui apporté aux pays en développement pour la mise en œuvre de solutions en matière de technologies climatiques. Il devra pouvoir s'appuyer sur des ressources adéquates et un appui institutionnel pour jouer ce rôle efficacement et faire en sorte que ces travaux aient un effet durable à grande échelle.

120. L'augmentation du nombre d'entités nationales désignées participant aux manifestations et aux dialogues organisés par le Fonds pour l'adaptation, le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial et d'autres organismes pertinents, et l'alignement des forums régionaux des entités nationales désignées sur ces manifestations pourraient contribuer à favoriser des résultats cohérents et axés sur les résultats, au niveau des pays. Comme les contributions aux processus de planification stratégique des mécanismes financiers restent complexes, le CRTC souhaiterait que les Parties lui donnent des indications supplémentaires sur la façon dont il pourrait faciliter la coordination entre les coordonnateurs pour le Mécanisme financier et le Mécanisme technologique, en particulier compte tenu des ressources limitées disponibles et de l'évolution des mandats.

121. Le fait de retarder la décision concernant le lieu qui accueillera le CTC sera préjudiciable aux mesures de mobilisation des ressources prises par le CRTC.

Annexe I

Messages et recommandations clefs du Comité exécutif de la technologie destinés à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris*

[Anglais seulement]

1. On the basis of the work carried out during the reporting period,⁶⁰ the TEC wishes to deliver, for consideration at COP 30 and CMA 7, the key messages and recommendations set out in this annex, which are organized according to the implementation of activities in the four workstreams of its rolling workplan for 2023–2027.

I. Recommendations on Artificial Intelligence for Climate Action: Advancing Mitigation and Adaptation in Developing Countries

2. Promote the use of open-source AI applications in climate change mitigation and adaptation strategies in developing countries, ensuring they are deployed and are the most suitable tool for the task.

3. Encourage the use of AI for climate action by promoting supportive policies, local training, and resources to empower stakeholders to use AI to reduce GHG emissions and build climate-resilience.

4. Integrate AI technologies into national and regional climate strategies where they can enhance areas such as early warning systems, optimization of resource allocation, and data-driven decision-making in climate adaptation and mitigation efforts.

5. Strengthen global partnerships and knowledge sharing by fostering international cooperation and developing capacity-building programmes to enhance the skills and capabilities of local stakeholders, promoting knowledge-sharing and collaboration to maximize AI's potential in climate strategies.

6. Develop inclusive and sustainable policies and establish governance approaches, enabling data-driven decision-making and access to climate regulatory frameworks and state-of-the-art research.

7. Reduce the energy consumption and carbon footprint of AI by implementing energy-efficient algorithms, promoting the use of Small Language Models and adopting renewable energy sources for AI infrastructure.

8. Strengthen data security and ethical governance by developing robust data governance frameworks to ensure privacy, security, and ethical use of data, protecting against unauthorized access and breaches.

9. Address gender bias by applying inclusive design practices, generating and using diverse datasets, and establishing gender-responsive policies, particularly in climate-related applications.

10. Bridge the digital divide through equitable access by investing in infrastructure development and capacity-building initiatives in developing countries to promote equitable access to AI technology and resources.

11. Invest in AI research, development, and innovation tailored to local contexts and priorities by:

* La version originale de cette annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

⁶⁰ See <https://unfccc.int/ttclear/tec/documents.html>.

a) Collaborating with local communities, governments, and organizations to identify specific climate challenges and priorities;

b) Supporting research initiatives that create AI solutions aligned with the unique environmental, social, and economic conditions of different regions;

c) Allocating funding for local AI innovation hubs to foster relevant and sustainable home-grown solutions;

d) Expanding access to AI resources for climate solutions by facilitating the availability of AI tools, data, and technical expertise to support effective, locally relevant AI-driven climate responses at local and national levels in regions facing significant climate challenges.

12. Enable AI deployment for climate action in developing countries with a focus on SIDS and LDCs by facilitating relevant infrastructure and skills development, financial support and the establishment of governance and policy frameworks.

13. Integrate local knowledge into AI-powered solutions:

a) Engaging local and indigenous communities to incorporate traditional knowledge into datasets and the development of AI models for local context-specific climate action. This is particularly relevant in sectors such as land management, disaster preparedness, and biodiversity conservation, where local insights complement AI-generated predictions.

14. Ensure gender-responsive approaches in AI development by:

a) Investing in gender disaggregated data generation, collection and use to feed AI-powered climate solutions;

b) Involving women and gender experts throughout all phases of the design, development, and implementation of such solutions;

c) Promoting inclusivity by addressing the specific needs, contributions, and lived experiences of women and girls, particularly in contexts where socio-economic disparities limit access to climate technologies;

d) This is especially pertinent in climate adaptation policies, disaster resilience planning, and AI applications in sectors such as sustainable agriculture and water resource management, where gender-differentiated vulnerabilities and contributions must be considered.

15. Establish robust monitoring and evaluation frameworks to assess the impact, effectiveness, and ethical implications of AI applications in achieving climate goals by:

a) Developing clear metrics and indicators to evaluate the impact of AI on environmental, social, and economic outcomes relating to climate goals;

b) Implementing regular monitoring processes to adjust AI interventions based on their effectiveness;

c) Establishing ethical review boards to oversee AI projects, ensuring adherence to ethical guidelines and preventing the exacerbation of inequalities or environmental challenges.

II. Deploying Established Climate Technologies and Solutions for Buildings

16. The TEC highlights the following key messages drawn from the findings in this policy brief “Deploying Established Climate Technologies and Solutions for Buildings” prepared in collaboration with the Global Alliance for Buildings and Construction and the Massachusetts Institute of Technology Climate Policy Center:

a) Buildings account for nearly 40 per cent of global energy-related greenhouse gas emissions. Yet significant disparities exist among countries in access to proven climate

technologies, with developing countries, especially LDCs and SIDS, facing particular challenges due to resource constraints, inadequate policy frameworks, and limited technical capacity, therefore, scaling up established climate technologies in buildings is essential to achieving global climate goals while addressing rapid urbanization;

b) A wide array of high-impact, cost-effective, market-ready climate technologies have demonstrated effectiveness in reducing emissions and enhancing resilience across diverse climatic zones, and their impact is greatest when applied in an integrated manner. This means combining hardware solutions (advanced heat pumps, highly-energy efficient cooling systems with climate- and environmentally friendly refrigerants, high-performance insulation), software measures (energy management systems), and orgware approaches (green building codes, traditional knowledge). Solutions range from nature-based approaches like green roofs to advanced technologies like modular construction and renewable energy systems;

c) Traditional building practices rely on low-specification materials and energy-intensive systems, missing opportunities to leverage cost-effective solutions. While the importance of sustainable buildings in climate strategies is recognized at the national level, there is a limited integration of specific climate technologies in national planning documents, such as NDCs, NAPs, and other national climate strategies. Therefore, the gap between recognition and implementation highlights the need for targeted technical assistance and capacity-building support;

d) Access to affordable financing remains a critical barrier, particularly in developing countries. Innovative mechanisms—including green bonds, revolving loan funds, public-private partnerships, and pay-as-you-save models -have proven effective in reducing barriers and enabling adoption. Long-term financing mechanisms are key to overcoming high upfront costs and scaling integrated climate technology solutions;

e) Community-based approaches integrating traditional knowledge with modern technologies demonstrate superior acceptance, particularly in developing countries, especially in SIDS and LDCs. Technologies utilizing locally available materials, such as treated bamboo, rammed earth, and traditional passive cooling, leverage traditional knowledge while creating affordable solutions, and thereby address resource constraints while supporting local economies;

f) Despite technology availability, adoption faces obstacles including outdated building codes, limited expertise, and insufficient stakeholder engagement. Successful deployment requires comprehensive enabling environments with robust regulatory frameworks and inclusive approaches prioritizing gender equity and social considerations. Creating enabling environments through supportive policies and capacity-building is essential for overcoming persistent barriers to deployment.

17. To accelerate the deployment of climate technologies and solutions in the buildings sector, the TEC recommends that the COP and the CMA encourage Parties, international organisations and stakeholders, as relevant, to:

a) Consider climate technologies for buildings when preparing and updating NDCs, national climate policies strategies and plans, where appropriate, prioritizing the development and implementation of comprehensive green building codes;

b) Mobilize scalable financing solutions by leveraging resources from climate funds, development banks, and innovative financial instruments, including green bonds, revolving loan funds, green public procurement programs, national taxonomies integrating standard low- and net-zero-emission buildings, and public-private partnerships that reduce upfront cost barriers and support green building code compliance;

c) Leverage international cooperation and technology transfer initiatives to strengthen institutional capacity for developing and implementing green building codes, facilitate knowledge sharing on best practices, and enable access of developing countries, and especially in SIDS, and LDCs to cutting-edge climate technologies;

d) Support the integration of traditional knowledge with modern climate technologies through updated green building codes that recognize locally available materials, technologies and climatic conditions, thereby creating affordable pathways that enhance community ownership and long-term sustainability;

e) Build comprehensive enabling environments through robust green building codes with clear enforcement mechanisms, institutional coordination, and digital monitoring systems that ensure compliance while addressing regulatory gaps and streamlining implementation processes;

f) Promote inclusive and equitable deployment through green building codes that prioritize affordability and social justice, ensuring that climate technology benefits reach marginalized communities through targeted subsidies, microfinance mechanisms, and community-based implementation models.

Annexe II

Projets d'assistance technique du Centre-Réseau des technologies climatiques achevés au cours de la période considérée pour chaque domaine de transformation systémique*

[Anglais seulement]

Water-Energy-Food Nexus

<i>Country</i>	<i>Objective</i>	<i>Title</i>
Bahamas	Adaptation, mitigation	Developing a national framework for the standardization of stalls and procedures for a climate smart street side vendor in the Bahamas (AFCIA I)
Cameroon	Adaptation	Local climate resilience through synecoculture, a high-yield agricultural technique in the northern region of Cameroon (mainly in the commune of Garoua 2 and in Figuil (Mayo-Louti) (EC C&S)
Jamaica	Adaptation	Enhancing multi-scalar mapping and research on food security risk due to the impacts of climate change on rural and urban environments
Malawi	Adaptation	Using simple mobile technologies to scale up digital collection & processing of climate observations for adaptation actions in Malawi (AFCIA I)
Maldives	Adaptation	Establishment of a skimming well gallery system for agricultural use in HDh.Nolhivaranfaru of Maldives (AFCIA I)
Mozambique	Adaptation, mitigation	Implementation of Water-Food-Energy nexus using digital technologies for local communities in Mozambique
Nigeria	Adaptation	Empowering communities of Kaduna State, located in the North-west Nigeria with sustainable agricultural practices (Em-Hydro) (EC C&S)
Pakistan	Adaptation	Improving adaptive capacities of water sector through surface rainwater harvesting technology adoption
Pakistan	Adaptation, mitigation	Technologies Framework for Implementation of Nationally Determined Contributions for Pakistan
Sudan	Adaptation, mitigation	Improving the efficiency and sustainability of water harvesting technologies in Sudan by providing technical assistance in terms of enhancing; technology transfer, capacity building, and research collaboration (EC C & S)
Sudan	Adaptation	Soil erosion valuation to support climate resilient agriculture and food security (AFCIA I)
Suriname	Adaptation	Enhance the resilience of Suriname's water supply system by modelling drought risks and developing a roadmap of prioritized alternatives for aquifer recharge (AFCIA I)
Thailand	Adaptation	Feasibility and Viability Study of Using Blockchain Technology for a Real-time Climate Risk Insurance System in Thailand's Agricultural Sector (AFCIA I)
Zambia	Adaptation	Aquifer mapping technologies for Zambia
Zimbabwe	Adaptation	Piloting of a reliable solar powered drying facility for mopane worms in the Gwanda rural District of Zimbabwe (EC CC&S)

Buildings & Infrastructure

* La version originale de cette annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

<i>Country</i>	<i>Objective</i>	<i>Title</i>
Colombia	Adaptation, mitigation	Sustainable Cuerval: Strategies for conservation, restoration and monitoring of the mangrove areas of the Cuerval for adaptation and mitigation with a focus on the integration of peace in climate action in Colombia (ECC&S)
Georgia	Adaptation	Building up integrated monitoring and early warning forest fires detection system in the Borjomi - Kharagauli National Park by innovative remote sensing tools (AFCIA I)
Ghana	Adaptation, mitigation	Development of Green Building Guidelines and Standards for Ghana
Mali	Adaptation	Data-driven approach in flood mitigation: developing real-time mapping of floods in Mali (AFCIA I)
South Africa	Adaptation	Tree Monitoring for climate adaptation in the city of Mbombela (Pro-bono Korea)
Zimbabwe	Adaptation, mitigation	Development of Green Building Standards for Zimbabwe

Sustainable Mobility

<i>Country</i>	<i>Objective</i>	<i>Title</i>
United Republic of Tanzania	Mitigation	Developing a national framework for deploying and scaling up E-Mobility in Tanzania

Energy Systems

<i>Country</i>	<i>Objective</i>	<i>Title</i>
Lebanon	Mitigation	Development and implementation of an efficient appliance strategy
Nigeria	Mitigation	Developing an Institutional Framework for the Energy Efficiency Act and Regulations targeting energy intensive sectors (household and industries) in Nigeria
Tanzania	Mitigation	Feasibility Study of Optimal Design Conditions for Biogas Plant for the Improvement of methane (CH ₄) Capture Efficiency (Pro-bono Korea)
Timor-Leste	Mitigation	Formulating a National Electricity Grid Code and Development of a Net Metering Policy in Timor-Leste

Business and Industry

<i>Country</i>	<i>Objective</i>	<i>Title</i>
Chile	Adaptation, mitigation	Multi-country Circular Economy Finance for Micro, Small, and Medium Enterprises (MSMEs)
Costa Rica	Adaptation, mitigation	Multi-country Circular Economy Finance for MSMEs
Dominican Republic	Adaptation, mitigation	Multi-country Circular Economy Finance for MSMEs
Uganda	Adaptation, mitigation	Strengthening Waste Management Policymaking in Uganda in Response to Climate Change (Pro-bono Korea)
Uruguay	Adaptation, mitigation	Multi-country Circular Economy Finance for MSMEs
Zambia	Adaptation, mitigation	Development of a framework and roadmap for a National Innovation System to foster low-carbon and climate resilient economic development in Zambia

Technology Needs Assessment

<i>Country</i>	<i>Objective</i>	<i>Title</i>
Cote d'Ivoire	Adaptation, mitigation	Updating of Technology Needs Assessment (TNA) and Technology Action Plan (TAP) for the implementation of NDC (GCF Readiness)

Annexe III

Succès du Centre-Réseau des technologies climatiques au cours de la période couverte par le rapport*

[Anglais seulement]

1. The multi-country technical assistance successfully strengthened the enabling environment for circular economy (CE) finance across Chile, Costa Rica, Uruguay, and the Dominican Republic, directly supporting climate and development priorities. Through tailored diagnostic analyses, a standardized Circular Economy Categorization System for financial institutions, and capacity-building activities, the TA enhanced institutional understanding of CE as a pathway to achieving NDC targets. It empowered public and private financial institutions to identify and support MSMEs engaged in circular practices, laying the foundation for CE-aligned financial products and strategies. By integrating gender and “just transition” considerations, and fostering cross-sector collaboration, the TA positioned these countries to scale inclusive, climate-resilient economic models aligned with national decarbonization goals. The key takeaway is the need for a common language for financial institutions in order to understand and assess the profitability and risk of the circular economy projects.
2. A \$5.45 million GCF application for an e-mobility bus depot in Tanzania was prepared, based on a CTCN TA completed in 2022. Initial funding of USD 15,000 was provided by the Embassy of the Netherlands and USD 90,000 from Enabel, the Belgian agency for international cooperation.
3. At COP 29, the GCF approved USD 540,000 in funding under its Project Preparation Facility for a Kenya Commercial Bank (KCB) project initially developed together with the CTCN and Sustainable Solutions for Africa. In July 2025, the CTCN signed a memorandum of understanding to continue its partnership with the KCB to ensure successful delivery of the project. The full-scale project, valued at \$218 million, has been submitted to the GCF in September 2025.
4. A GEF8 project of USD 9,1 million was approved in December 2024 for Zimbabwe to pilot and scale electric mobility and public transport. In 2022, with the support from CTCN, Zimbabwe’s government developed a National Electric Mobility Policy and Roadmap, targeting 17.9% electric vehicles sales by 2035. On that basis, the Zimbabwean Climate Change Department applied for GEF8 funding to implement the policy and roadmap, and finance the pilot project.
5. Success stories from AFCIA I:
 - a) A small-scale hydroponics pilot aims to transform how local communities grow food in Kaduna State, one of Nigeria’s regions hardest hit by climate pressures and insecurity. This small-scale hydroponic farm is an innovative, closed-loop system where nutrient-rich water circulates through pipes, trays, and troughs, powered by solar pumps humming steadily in the background. The design maximizes vertical space, with water flowing through tubes across multiple levels, supporting 1,000 plants in layered arrangements on just 150 square meters, less than half the area typically required in traditional farming.
 - b) In Garoua 2 and Figuil in Cameroon, five hundred students and dozens of farmers are breaking new ground with Cameroon’s first synecoculture initiative. This is a farming method that mimics natural ecosystems by growing diverse, edible plants densely and without chemicals, or tilling. By covering the ground with a variety of plants and avoiding monocultures, the resilience of the soil grows and yields increase.

* La version originale de cette annexe n’a pas été revue par les services d’édition.